

**COMMUNE DE PRÉTY****Compte rendu de la séance du mardi 23 février 2021**

Présents : Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marion COLIN, Dominique REMY, Christine BOULET BURGAN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Représentés : Marie-Claude GRESSARD par Béatrice FELIX, Delphine BERNARD par Marion COLIN

Secrétaire(s) de la séance : Martine RAYNAUD

Ajout d'une délibération : Renouvellement de la convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD)

Avis favorable et unanime du Conseil

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 26/01/2021

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention pour absence.

Ajout d'une délibération : Renouvellement de la convention avec l'ATD

Monsieur le Maire informe le Conseil concernant les missions d'assistance de l'Agence Technique Départementale (ATD). Il rappelle que l'ATD a aidé la commune dans plusieurs dossiers (RD176, assainissement, STEP).

Après échange, avec M. DOUSSAU concernant les missions et l'aide que peut apporter cet organisme, le Conseil décide à l'unanimité de régler la cotisation 2021 d'un montant de 230€, de renouveler la convention pour 6 ans et d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2) Budget communal : approbation des Comptes administratif et de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Xavier IOOS, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Denis MONEGAT, 2^{ème} Adjoint, en charge des finances. Le Conseil municipal approuve le compte administratif à 14 voix pour (Le Maire ne participant pas au vote).

Après prise en considération des reports N-1 et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les résultats du budget principal sont les suivants et leur affectation suivant le tableau ci-dessous

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	191 069,04 €	- €	29 856,18 €	- €	220 925,22 €
Opérations exercice	408 807,65 €	185 831,23 €	402 452,26 €	393 498,63 €	811 259,91 €	579 329,86 €
Total	408 807,65 €	376 900,27 €	402 452,26 €	423 354,81 €	811 259,91 €	800 255,08 €
Résultat de clôture	31 907,38 €	- €	- €	20 902,55 €	31 907,38 €	20 902,55 €
Restes à réaliser	- €	14 525,54 €	- €	- €	- €	14 525,54 €
Total cumulé	31 907,38 €	14 525,54 €	- €	20 902,55 €	31 907,38 €	35 428,09 €
Résultat définitif	- €	- 17 381,84 €	- €	20 902,55 €	- €	3 520,71 €

Le compte de gestion de la commune dressé par le trésorier municipal et présentant les mêmes résultats que le compte administratif, est approuvé par 14 voix pour (Le Maire ne participant pas au vote).

En ce qui concerne le résultat négatif de la section d'investissement, celui-ci est, pour l'essentiel, dû d'une part à des acquisitions justifiées car nécessaires dont un véhicule de service pour les agents techniques et un équipement broyeur d'accotement pour un montant total de 14 386 € ; et d'autre part du fait qu'une recette (subvention) prévue pour 2020, ne sera versée qu'en 2021, soit 14 525,54 €.

Le financement de ce résultat négatif soit 31 907,38 € est assuré d'une part par la recette (restes à réaliser) de 14 525,54 € et d'autre part une partie du résultat positif de la section de fonctionnement soit 17 381,84 €.

De ce fait, le résultat positif à reporter en recettes, au BP 2021 est de 3 520,71 €

3) Budget Communal : Affectation du résultat au Budget Primitif 2021

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 520,71 €**,

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement à reporter à la section de fonctionnement du BP 2021.

4) Budget Assainissement : approbation des Comptes administratif et de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Xavier IOOS, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Denis MONEGAT, 2^{ème} Adjoint, en charge des finances. Le Conseil municipal approuve le compte administratif à 14 voix pour (Le Maire ne participant pas au vote).

Après prise en considération des reports N-1 et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les résultats du budget principal sont les suivants et leur affectation suivant le tableau ci-dessous

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	165 135,34 €	- €	21 644,10 €	- €	186 779,44 €
Opérations exercice	238 951,72 €	131 818,10 €	41 699,50 €	37 255,07 €	280 651,22 €	169 073,17 €
Total	238 951,72 €	296 953,44 €	41 699,50 €	58 899,17 €	280 651,22 €	355 852,61 €
Résultat de clôture	- €	58 001,72 €	- €	17 199,67 €	- €	75 201,39 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total cumulé	- €	58 001,72 €	- €	17 199,67 €	- €	75 201,39 €
Résultat définitif	- €	58 001,72 €	- €	17 199,67 €	- €	75 201,39 €

Le compte de gestion de la commune dressé par le trésorier municipal et présentant les mêmes résultats que le compte administratif, est approuvé par 14 voix pour (Le Maire ne participant pas au vote).

5) Budget Assainissement : Affectation du résultat au Budget Primitif 2021

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 17 199,67 €**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement à reporter à la section de fonctionnement du BP 2021.

6) PLUi : Révision proposition Zonage au bureau d'étude pour le 28/02 prochain

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme informe le Conseil :

Depuis la proposition initiale approuvée par le Conseil Municipal de Préty et transmise à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois (CCMT), la commune a approuvé 3 permis de construire. Cela a eu pour effet de « consommer » 6267 m² de terrains pour lesquels il était envisagé un classement en zones Ubp, Ucp et Uch.

Afin de compenser partiellement cette réduction des zones potentiellement constructibles, la commune de Préty demande la modification de la classification initialement envisagée en Nj des parcelles AC0037, 38, 336 et 337 d'une superficie globale d'environ 3500m² en Ubp.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande qui sera faite auprès de la CCMT et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. DOUSSAU aborde également le zonage concernant l'ancienne cave coopérative.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion se tiendra entre les communes de FARGES, PRETY, LA TRUCHERE, LE VILLARS, UCHIZY et LACROST.

7) Informations et questions diverses :

➤ Bois et forêts - DRAAF : subvention renouvellement des haies...

Suite au mail de M^{me} SANSON, administrée de Préty, M. Alain PINARD, Conseiller municipal, présente le programme de replantage de haies proposé par le Département. Une subvention sera possible à hauteur maximum de 80% du montant engagé. M. Gérard DOUSSAU propose de voir avec AGRIVAL et les agriculteurs locaux.

➤ NATURA 2000

M. Alain PINARD rend compte de la réunion du comité qui s'est tenue le 26/01 à SORNAY.

Concernant la vallée de la Seille, le comité, en collaboration avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), opère de Louhans à la Truchère.

Des actions sont menées sur plusieurs pôles :

- Gestion des prairies, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO)
- Gestion des rives et d'entretien des berges, en collaboration avec les Voies Navigables de France (VNF).
- Gestion de la forêt, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Pour Préty, une subvention (déjà évoquée lors d'un précédent Conseil) pourra être perçue.
- Proposition d'animations prévues pour le grand public, en collaboration avec la Maison de l'eau et de la nature et l'association Cardamine de PONT DE VAUX.

➤ CCMT : service urbanisme, ...

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'augmentation de 3% du prix des services du Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SCIADS) et des discussions autour de beaucoup de projets, malgré la baisse des recettes.

➤ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La prochaine réunion, pour la présentation du SCoT, se tiendra le 22/04/2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la pyramide de création des plans d'urbanisme :

- Orientations générales de l'état, issues de la Loi NOTRE
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).
- SCoT, en cours d'élaboration et institué par les 4 intercommunalités s'étendant du Mâconnais-Tournugeois au Maconnais-Beaujolais, dans le cadre du PETR.
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur les 24 communes de l'intercommunalité, également en cours d'élaboration à la CCMT.
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal, qui sera intégré au PLUi.

➤ Fibre et internet communal

- Fibre : le raccord de la garderie sera prochainement effectué, M. Victor GIROT, Conseiller municipal, s'entretiendra en ce sens avec M. REMANDET, Adjoint technique au sujet des travaux.

➤ **Communication**

- Avancée du site : une réunion de la commission de Communication reste à prévoir
- Bulletin communal : plusieurs retours positifs auprès des élus de Préty.

➤ **Cimetière**

Installation prochaine d'un banc vers le jardin du souvenir et à terme d'un arbuste. Monsieur le Maire remercie vivement M^{mes} GRESSARD et FELIX pour leur implication dans la mise à jour du logiciel communal de gestion funéraire.

➤ **Courriers d'administrés**

La commune a reçu une carte de remerciements, de la part de sa famille, concernant le décès de M. DI RIENZO.

M. RAVAT a fait parvenir un courrier de doléances concernant les « nuisibles » (principalement les corbeaux), une entrevue s'est tenue avec M. BEY, Président de l'association de chasse, qui a demandé une autorisation de tirs. M. RAVAT a également fait part de son intention d'utiliser des canons à bruit.

➤ **Point concernant le poste d'agent technique**

Suite à la présentation des éléments financiers précédents, monsieur Gérard DOUSSAU informe le Conseil de son entretien avec M. REMANDET, Adjoint Technique Territorial.

Le point a été fait concernant le planning et les missions des agents techniques, ainsi que sur le matériel mis à leur disposition.

Plusieurs propositions ont été faites :

- demande de prestations de service par des entreprises spécialisées, notamment pour l'entretien des chemins forestiers, qui engendrerait un gain de temps et une économie des moyens importants
- Le rechargement des routes en enrobé à froid en fin d'hiver est à réaliser avec deux personnes. Une recherche d'arrangement est à trouver avec La Truchère ou avec Agrival.
- Remplacement en cas d'absence, en particulier l'été pour l'arrosage des fleurs et massifs, la propreté du village et la préparation de la fête du 15/08. Possibilité de recruter un étudiant BTS lycée horticole/agricole pour les mois d'été.
- Etude plus poussée concernant les missions et l'aide qui pourrait être apportée en général.

8) Dates à retenir

- Courant mars : Commission communale des Bois et Forêt
- 09/03 : Conseil d'écoles
- **06/04 : Prochain Conseil municipal**
- 22/04 : Réunion de présentation du SCoT à LACROST

Levée de la séance : **22h20**

Le Maire, Xavier IOOS.